

15. NOTE EXPLICATIVE

Cette matière est réglée par la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, ci-après dénommée « LPI » et l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal tel que modifié par l'arrêté royal du 7 novembre 2018, ci-après dénommé; « arrêté royal »;

Le conseil de police de la zone, en date du 7 novembre 2024, et conformément à l'alinéa 4 de l'article 12 de la LPI, a fixé à 7 le nombre de membres du conseil communal de Bernissart qui feront partie du conseil de police de la zone.

Chaque groupe politique a introduit un acte de présentation en date du 18 novembre

* le groupe écolo a présenté comme candidate :
-Madame Hélène WALLEMACQ avec comme suppléante
Madame Céline BELIN

* le groupe 100 % Citoyens a présenté comme candidats :
-Monsieur MEUNIER Quentin avec comme suppléant
1. DELGUSTE Bernard
2. LEMAIRE Vanessa

-Monsieur DEWEER Laurent avec comme suppléants :
1. LEMAIRE Vanessa
2. DELGUSTE Bernard

*le groupe MR 6tem-ic a présenté comme candidats :
- Monsieur DELPOMDOR Didier avec comme suppléants
1. HENRARD Jérémy
2. HOSLET Guillaume

-Monsieur HENRARD Jérémy avec comme suppléants
1. HOSLET Guillaume
2. DELPOMDOR Didier

-Monsieur HOSLET Guillaume avec comme suppléants
1. HENRARD Jeremy
2. DELPOMDOR Didier

* le groupe LdB a présenté les candidats suivants :

- Madame KELIDIS Marina avec comme suppléants
1. CORNELIS Annette
2. NIS Romain

-Madame MARIR Kheltoum avec comme suppléants
1. MONNIEZ Claude
2. NIS Romain

-Monsieur MONNIEZ Claude avec comme suppléants :

1. CIAVARELLA Saverio
2. NIS Romain

-Madame SAVINI Anna-Maria avec comme suppléants

1. CIAVARELLA Saverio
2. NIS Romain

La liste des candidats établie par le bourgmestre, conformément à l'article 7 de l'arrêté royal précité, soit par ordre alphabétique des candidats effectifs, sur base desdits actes de présentation est libellée comme suit :

NOM et PRENOM
Effectif : DELPOMDOR Didier Suppléant 1 : HENRARD Jérémy Suppléant 2 : HOSLET Guillaume
Effectif : DEWEER Laurent Suppléant 1: LEMAIRE Vanessa Suppléant 2 : DELGUSTE Bernard
Effectif : HENRARD Jérémy Suppléant 1 : HOSLET Guillaume Suppléant 2 : DELPOMDOR Didier
Effectif : HOSLET Guillaume Suppléant 1: HENRARD Jeremy Suppléant 2 : DELPOMDOR Didier
Effectif : KELIDIS Marina Suppléant 1 : CORNELIS Annette Suppléant 2 : NIS Romain
Effectif : MARIR Kheltoum Suppléant 1:MONNIEZ Claude Suppléant 2 : NIS Romain
Effectif : MEUNIER Quentin Suppléant 1: DELGUSTE Bernard Suppléant 2 : LEMAIRE Vanessa
Effectif : MONNIEZ Claude Suppléant 1 : CIAVARELLA Saverio Suppléant 2 : NIS Romain
Effectif : SAVINI Anna-Maria Suppléant 1 : CIAVARELLA Savério Suppléant 2 : NIS Romain
Effectif : WALLEMACQ Hélène Suppléant : BELIN Céline

Chaque conseiller communal recevra 4 bulletins de vote et sur chaque bulletin, ne pourra voter que pour un seul candidat.

Les 7 candidats membres effectifs, qui ont obtenu le plus grand nombre de voix, sont élus membres effectifs du conseil de police et eur(s) éventuel(s) suppléant(s) sont élus de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation des suppléants de ces membres effectifs.